

Vidéos

[Accéder à la chaîne youtube](#)

Dernières vidéos :

<https://youtu.be/zzyxGdZ3rIo?si=k7jb8E0c43KPXsdz>

Photothèque

[Complexe Gaël Monfils](#)

[Complexe Gaël Monfils devant](#)

[Cité Administrative](#)

[Bibliothèque Bourg](#)

[CCAS](#)

[Archives](#)

[Stade Jean NAFFER](#)

[Service Technique Colin](#)

[Service Technique Bellevue](#)

[Service archives](#)

[Photo Mairie](#)

[Palais L. FLESELL](#)

[MICS](#)

[MFS Prise-d'eau](#)

[MFS Bourg](#)

[Garage Municipal](#)

[Espace culturel Multimédia](#)

[EPN](#)

Mobilité Interne – M. Olivier HERMINE

[Télécharger la note de service](#)

Monsieur Olivier Hermine sera placé en qualité de Gestionnaire budgétaire et financier à compter du 1er juillet 2025 sous l'autorité de la Directrice des Affaires financières.

Mise en place du RIFSEEP

[Télécharger la note de service](#)

Dans le cadre des réflexions engagées pour moderniser et renforcer les compétences de l'administration, la Ville de Petit-Bourg a procédé à la refonte du régime indemnitaire des agents. La collectivité souhaite en effet, que soient mieux prises en considération, les responsabilités qui sont confiées aux agents en poste, ainsi que les qualités personnelles qu'ils mettent au service de la collectivité et les résultats qu'ils obtiennent dans les missions qu'ils remplissent.

Carte interactive

Contacts d'urgence

Bâtiments communaux

Qualité de vie au travail

COS



COSVPB

ADHÉSION : 20€

CARTE ADAC: 5€

PRESTATIONS AU PROFIT DES AGENTS

CARTE ADAC

Il est temps de faire des économies.
Jusqu'à 50% d'économie chez les partenaires.
Carte ADAC - Adhérents COSVPB : 5€



En prenant la carte ADAC 971

PRIME DE MARIAGE / PACS

Prime de 150€

Présentez dans un délai de 6 mois
un courrier de demande de prime
Certificat de mariage



PRIME DE NAISSANCE / ADOPTION

Prime de 140€

Présentez dans un délai de 6 mois
un courrier de demande de prime
Acte de naissance



PRIME DEPART A LA RETRAITE

Prime de 150€

Présentez dans un délai de 6 mois
un courrier de demande de prime
Acte de naissance



1,2,3 SPORT- LOISIRS

50€ de réduction par enfant accordé à l'agent
adhérent pour inscription à l'accueil de loisirs de
la ville.



NOËL DES ENFANTS

- Enfant de 0 à 3 ans : 30€
- Enfant de 4 à 7 ans : 35€
- Enfant de 8 à 12 ans : 40 €



AIDES NON REMBOURSABLE



AIDE DECES

350 € : Décès de l'agent
250 € : Décès de l'enfant ou conjoint de l'agent
Présentez dans un délai de 6 mois
un courrier de demande de prime
Acte de naissance



AIDE EXCEPTIONNELLE

Vous souhaitez réaliser un projet en particulier le
COSVPB peut vous accompagner.

Annuaire des services

Fiches pratiques RIFSEEP

Cet espace regroupe les documents de référence concernant le RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

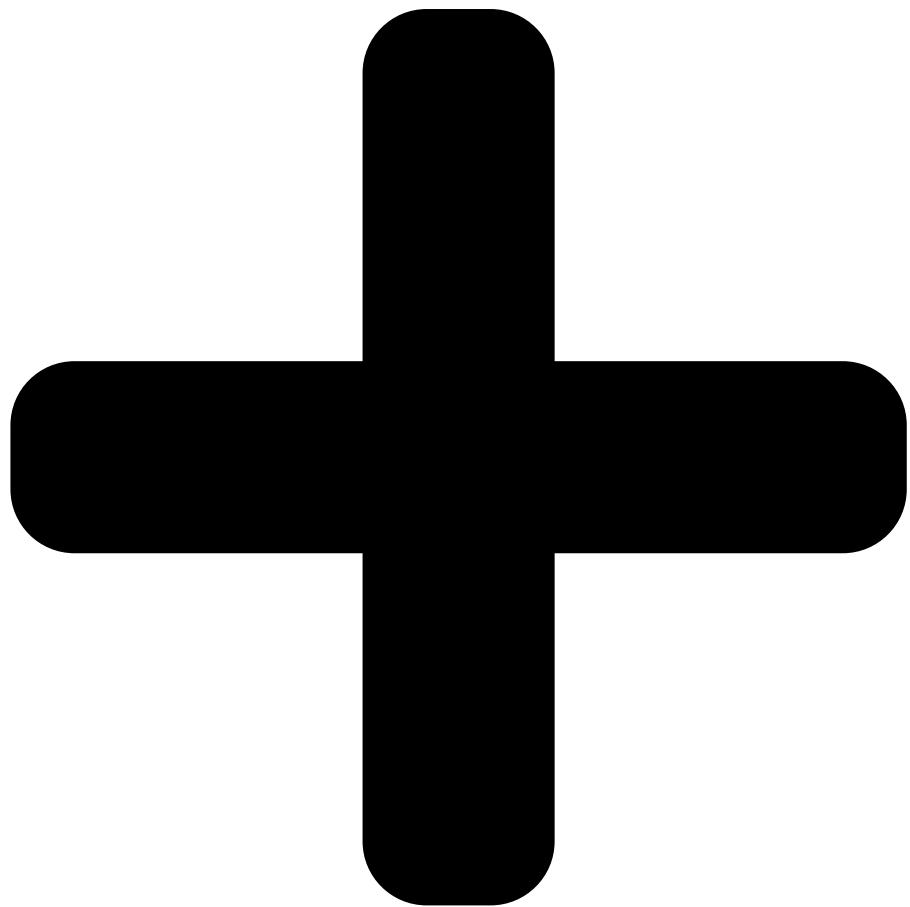
Vous y trouverez prochainement :

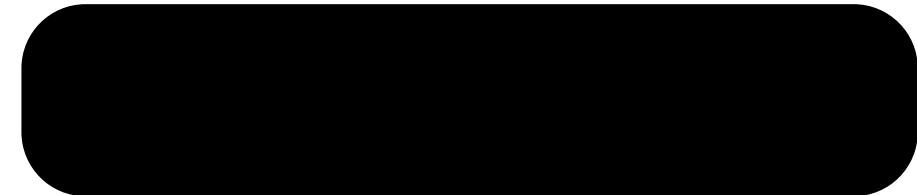
- Des fiches explicatives sur les différentes composantes du RIFSEEP.
- Les critères d'attribution des indemnités.
- Les modalités d'évolution et de révision.
- Des exemples pratiques et réponses aux questions les plus fréquentes.

L'objectif est de mettre à disposition des agents une information claire et accessible sur le fonctionnement du régime indemnitaire.

En attendant la mise en ligne complète de ces ressources, merci de contacter le service Ressources Humaines pour toute précision relative au RIFSEEP.

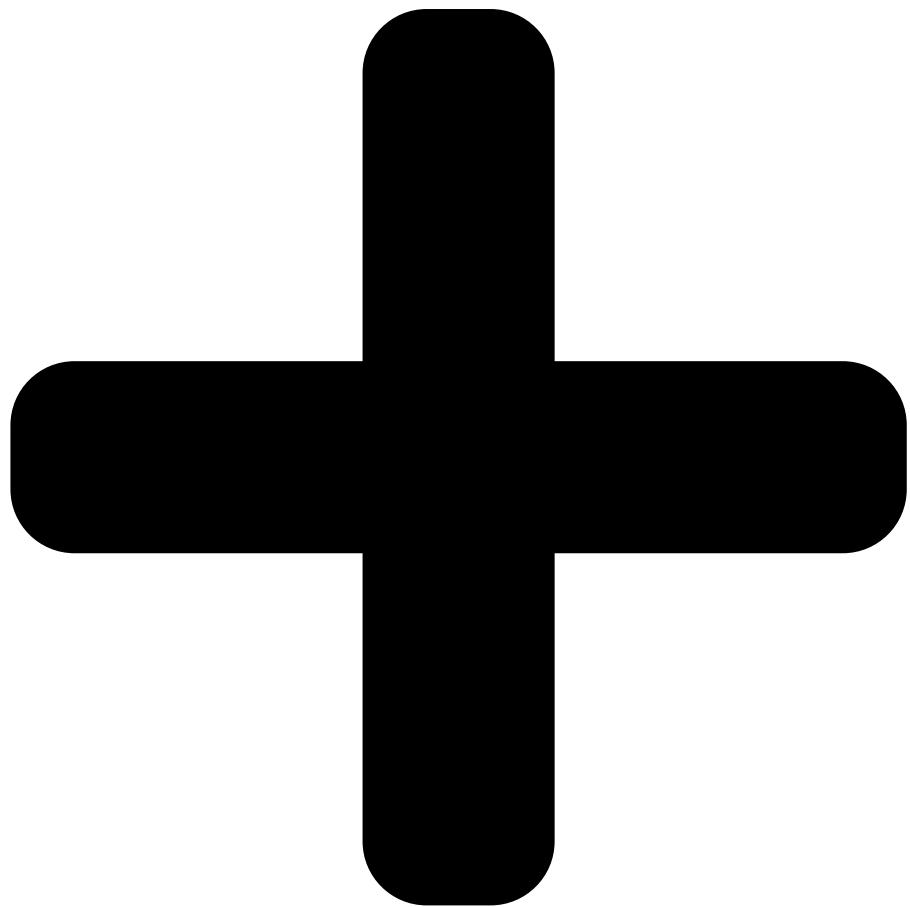
FAQ

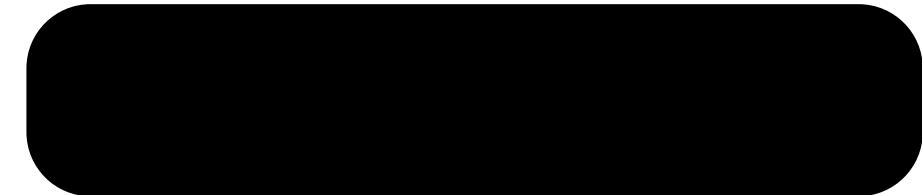




Qu'est-ce que le RIFSEEP ?

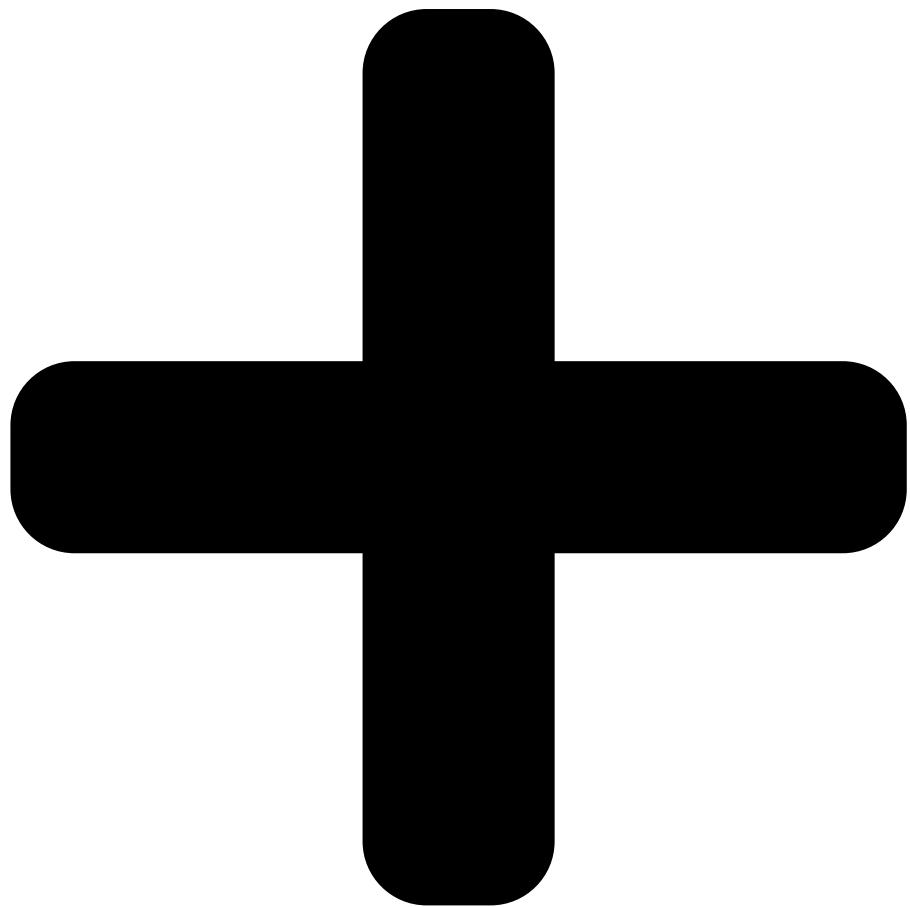
Le RIFSEEP est le régime indemnitaire des agents territoriaux et de la fonction publique d'État. Il se compose d'une indemnité principale liée aux fonctions et d'un complément tenant compte de l'engagement professionnel.

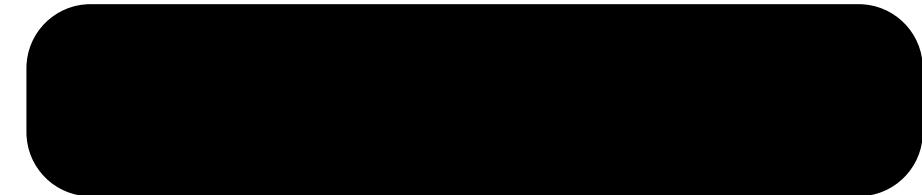




Qui est concerné ?

La majorité des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale sont éligibles. Certaines catégories particulières peuvent relever de régimes spécifiques.

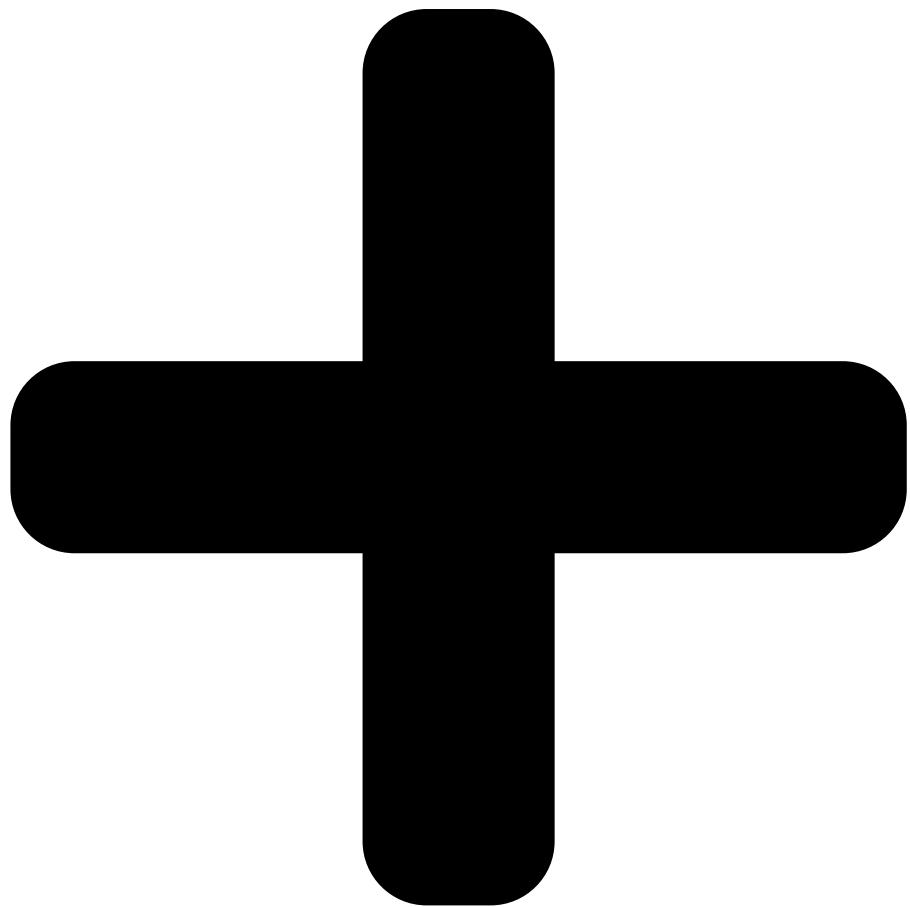


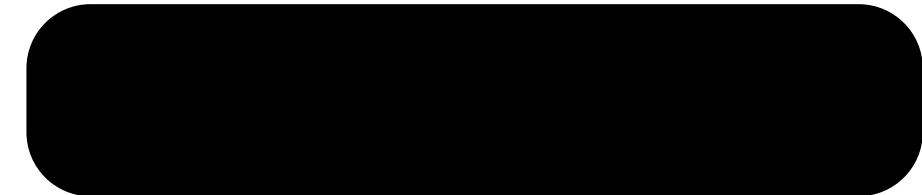


Comment est calculé le montant ?

Le montant dépend :

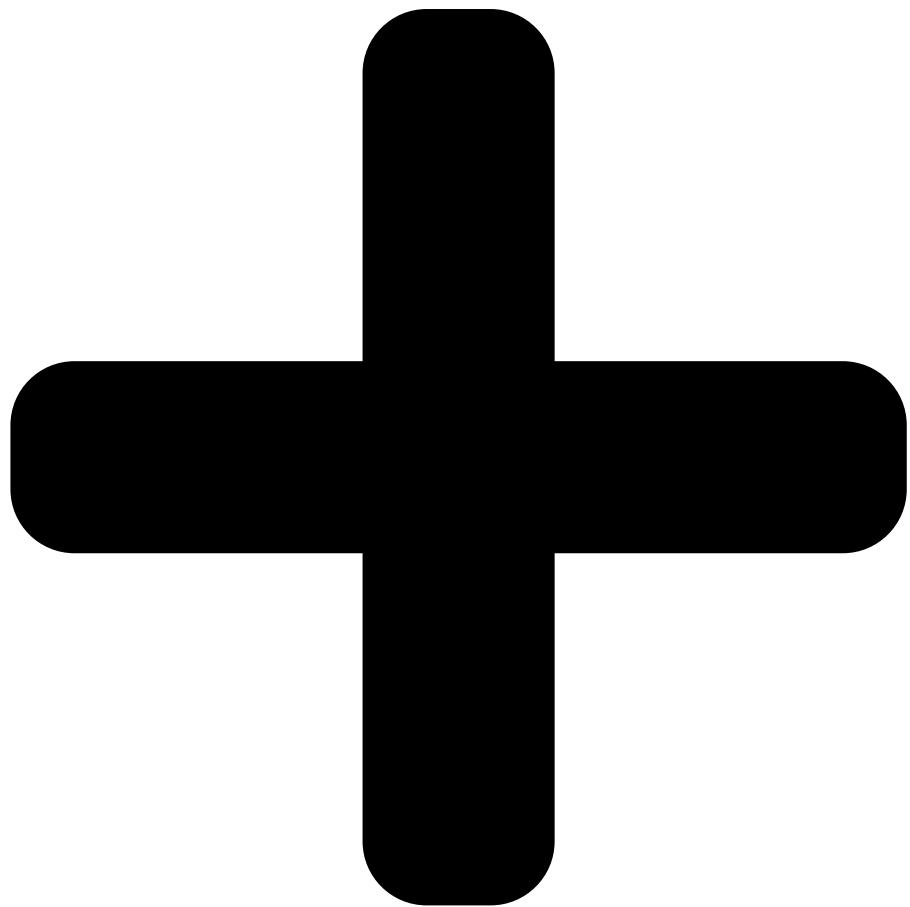
- des responsabilités exercées,
- des sujétions particulières du poste,
- de l'expertise et de l'expérience professionnelle,
- de l'investissement et de l'engagement dans les missions.

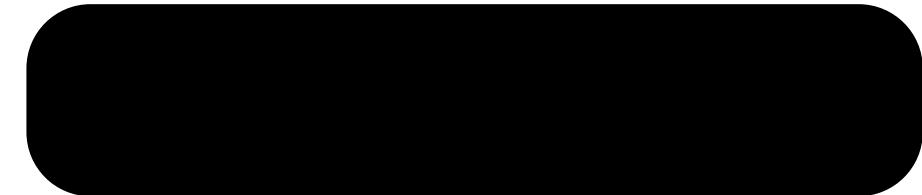




L'indemnité peut-elle évoluer ?

Oui. Elle est révisée lors des changements de poste, d'évolution des missions, ou lors d'évaluations professionnelles.





À qui s'adresser pour une question individuelle ?

Le service Ressources Humaines est l'interlocuteur privilégié pour toute question relative au RIFSEEP, aux fiches de poste ou aux situations particulières.

Ressources humaines

Retrouvez ci-dessous tous les documents liés à l'évolution de votre carrière.



Recherche

[Tout télécharger](#)

Ressources humaines

pdf

[Chaud dedans](#)

Un rapport mis ici par l'agence web, en attendant vos vrais fichiers.

Taille : 2.60 Mo [Télécharger](#)[Aperçu](#) pdf

[Fichier fictif](#)

Un vrai PDF, mais qui ne parle pas du tout de ressources humaines.

Taille : 1.14 Mo [Télécharger](#)[Aperçu](#) jpg

[Arbre terre eau environnement](#)

Des éléments auprès desquels il fait bon vivre.

Taille : 96.84 KB [Télécharger](#)[Aperçu](#)

Vous devez vous connecter pour pouvoir télécharger un fichier!

Identifiant ou adresse e-mail

Mot de passe

Se souvenir de moi

Se connecter

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed do eiusmod tempor incididunt ut labore et dolore magna aliqua. Ut enim ad minim veniam, quis nostrud exercitation ullamco laboris nisi ut aliquip ex ea commodo consequat.

titre de niveau 2 : Lorem ipsum

Duis aute irure dolor in reprehenderit in voluptate velit esse cillum dolore eu fugiat nulla pariatur. Excepteur sint occaecat cupidatat non proident, sunt in culpa qui officia deserunt mollit anim id est laborum.

Titre de niveau 3 : Lorem ipsum

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed do eiusmod tempor incididunt ut labore et dolore magna aliqua. Ut enim ad minim veniam, quis nostrud exercitation ullamco laboris nisi ut aliquip ex ea commodo consequat. Duis aute irure dolor in reprehenderit in voluptate velit esse cillum dolore eu fugiat nulla pariatur. Excepteur sint occaecat cupidatat non proident, sunt in culpa qui officia deserunt mollit anim id est laborum

- **Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed do eiusmod tempor**
- **Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit,**
- **Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit**

titre de niveau 2 : Lorem ipsum

Duis aute irure dolor in reprehenderit in voluptate velit esse cillum dolore eu fugiat nulla pariatur. Excepteur sint occaecat cupidatat non proident, sunt in culpa qui officia deserunt mollit anim id est laborum.



A qui s'adresser ?

Restauration scolaire

📞 0590 38 05 02

📞 0590 25 87 39

Caisse des écoles Bellevue



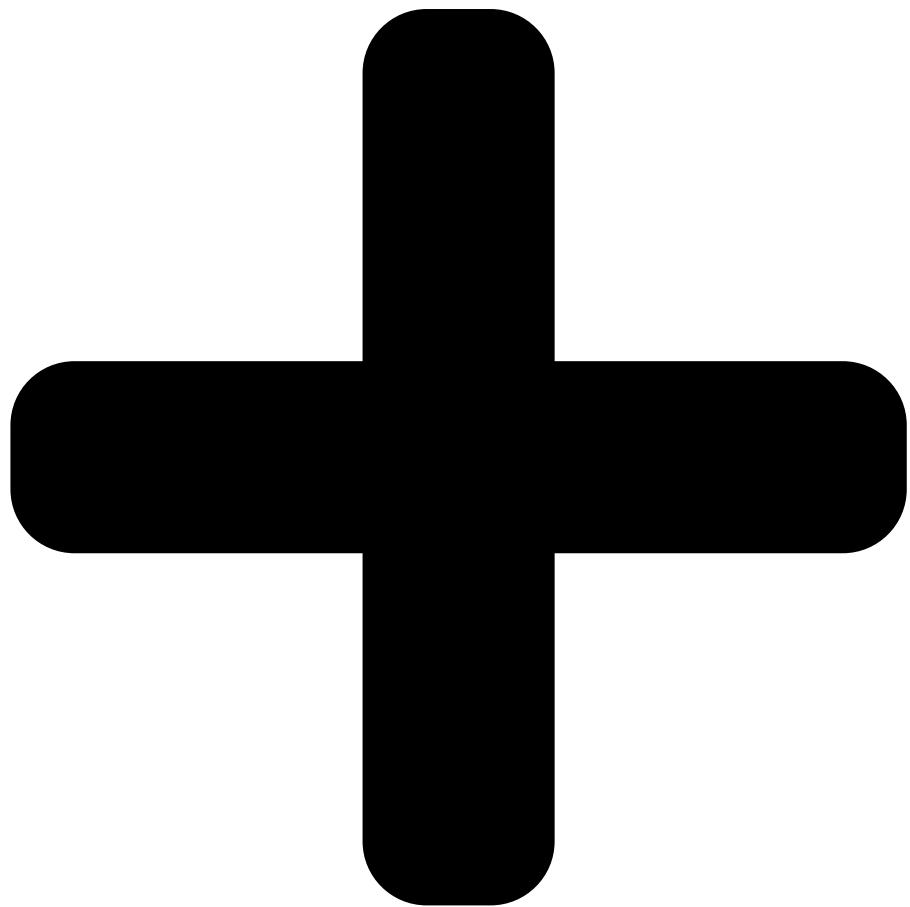
Rue Etienne PORTECOP

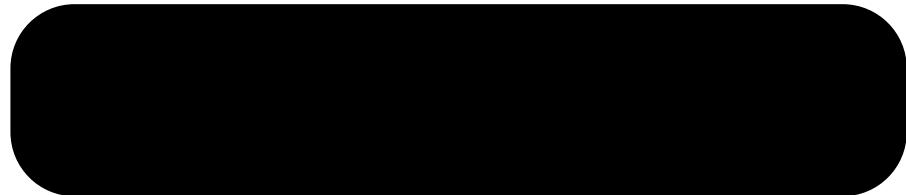
97170 Petit-Bourg

✉️ mail@ducontact.com

🌐 siteducontact.fr



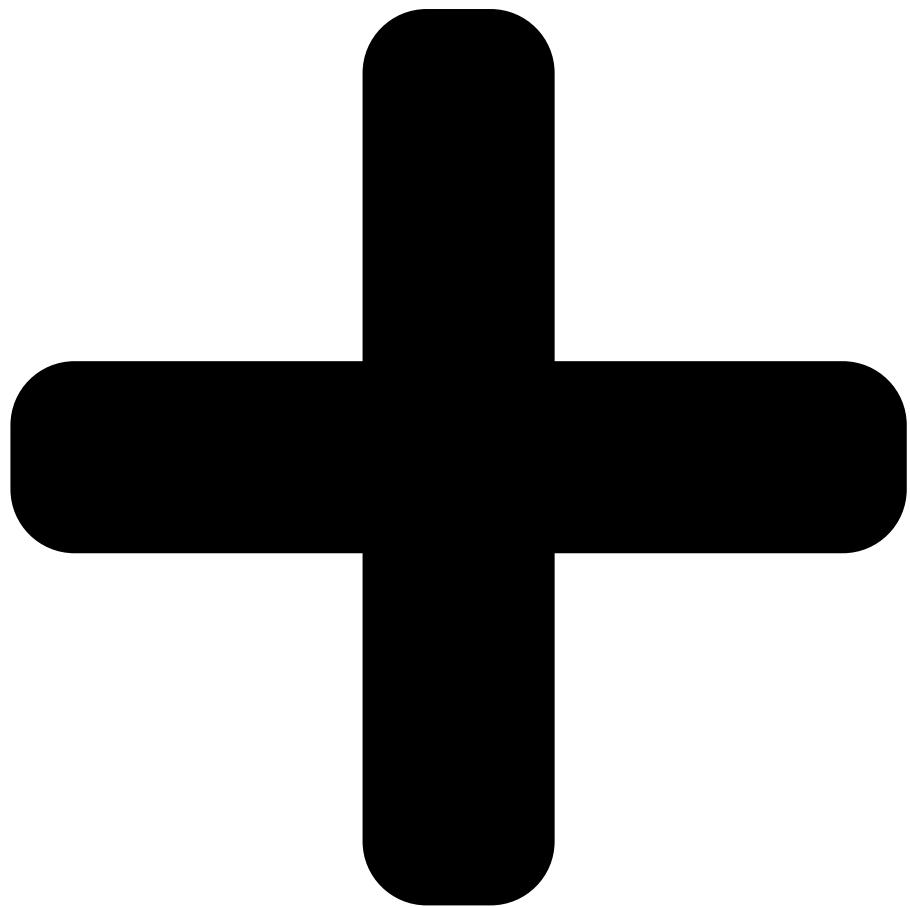




TITRE NIVEAU 4 : LORUM

 Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Ut elit tellus, luctus nec ullamcorper mattis, pulvinar dapibus leo.

- Lorem ipsum dolor sit amet
- consectetur adipiscing elit.
- Lorem ipsum dolor sit amet





TITRE NIVEAU 4 : IPSUM



Document 1

Document 2

Document 3

Un nouvel intranet pour les agents et élus de Petit-Bourg

La Ville de Petit-Bourg franchit une nouvelle étape dans sa modernisation numérique avec la mise en ligne de son **intranet municipal**, désormais accessible à l'ensemble des agents et des élus.

Conçu comme un véritable espace de travail collaboratif, cet outil interne centralise les informations et facilite la communication au sein des services municipaux. Les utilisateurs y trouveront un accès direct aux applications métiers, aux documents partagés, aux notes de service, mais aussi aux démarches internes comme la réservation de salles, la gestion des congés ou encore les actualités liées à la vie de la collectivité.

Cet intranet permettra également une meilleure diffusion de l'information institutionnelle, en offrant aux agents et aux élus un espace dédié aux dossiers du conseil municipal, aux comptes rendus de séances et aux actualités internes.

Avec cette plateforme, la municipalité souhaite renforcer l'efficacité des services tout en améliorant la qualité du service rendu aux habitants. En simplifiant le quotidien des équipes, l'intranet contribue à une organisation plus fluide et à une meilleure coordination entre les différents pôles.

□ Une avancée concrète qui illustre la volonté de Petit-Bourg de s'adapter aux outils numériques au bénéfice de tous.